Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_261-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
16 octobre 2026

Date de la convocation :

En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Rapinel représenté par M. Houdus,

Absents : M. Oger, Mme Bondiguel, M. Dusautoy,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_261_020_5.3 : Modification de la désignation à l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères

Considérant qu'en application de l'article L.2121-33 du code Général des collectivités territoriales, rendu applicable par l'article L.5211-1 du même code, le Conseil communautaire peut procéder à tout moment et pour le reste de la durée de leurs fonctions, au remplacement de ses représentants au sein des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Considérant que la représentation de la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs suppose une relation de confiance entre le Conseil Communautaire et les élus qu'il désigne pour y siéger en son nom,

Considérant que des faits mettant en cause le comportement de M. Loeiz RAPINEL à l'égard d'un agent de la communauté de communes ont été portés à la connaissance du Président et ont conduit la communauté de communes à accorder à cet agent le bénéfice de la protection fonctionnelle,

Considérant que, sans qu'il appartienne au Conseil communautaire de se prononcer sur la matérialité et la qualification juridique de ces faits, cette situation ne permet plus d'assurer la relation de confiance nécessaire à l'exercice, par M. Loeiz RAPINEL, de fonctions de représentation de la communauté de communes,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté de communes, de procéder à son remplacement,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_261-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-1,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 2026_86BIS du 5 mai 2026 désignant les représentants de Couesnon Marches de Bretagne à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères comme suit :

Titulaires	Suppléants
Loeiz RAPINEL	Gaétan DUBREIL -JARDIN
Olivier SOURDIN	Laurent BOURDIN
Pascal HERVE	Rodolphe HAMEAU
Dominique PRIOUL	Guy LE GONIDEC

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De désigner un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. Loeiz RAPINEL et, le cas échéant, un nouveau représentant suppléant ;

- De notifier la présente délibération à l'Agence locale de l'énergie du Pays de Fougères.

Monsieur le Président propose la désignation suivante pour siéger à l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères

En remplacement de Monsieur Loeiz RAPINEL, la proposition est la suivante :

- **Monsieur Laurent BOURDIN, membre suppléant deviendrai Membre titulaire en lieu et place de Monsieur Loeiz RAPINEL**

- **Monsieur David RETORE est proposé comme membre suppléant, en remplacement de Monsieur Laurent BOURDIN**

Le Conseil Communautaire après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Avec 25 voix,
- **Titulaire : Monsieur Laurent BOURDIN**
- **Suppléant : Monsieur David RETORE**

Avec 5 voix :
- **Titulaire : Loeiz RAPINEL**
- **Suppléant : Laurent BOURDIN**

Avec 1 voix
- **Titulaire : Laurent BOURDIN**
- **Suppléant : Emmanuel HOUDUS**

6 votes blancs, 3 votes nuls

Aussi, le Conseil Communautaire, avec 25 voix, désigne Monsieur Laurent BOURDIN, membre titulaire et Monsieur David RETORE, membre suppléant représentant de Couesnon Marches de Bretagne à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_261-DE

Aussi, les représentants de Couesnon Marches de Bretagne pour siéger à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Laurent BOURDIN	Gaétan DUBREIL -JARDIN
Olivier SOURDIN	David RETORE
Pascal HERVE	Rodolphe HAMEAU
Dominique PRIOUL	Guy LE GONIDEC

Il est précisé que cette délibération sera transmise à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE